

**QUELLE
EST VOTRE
EUROPE!**

Consultations citoyennes
sur l'Europe

CONSULTATION CITOYENNE SUR L'EUROPE SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET HEALTHTECH

COMPTE RENDU

9 Juillet 2018



ASSOCIATION NORMANDIE WELCOME
partner@normandiewelcome.org - 06 50 26 82 51

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

3 RUE SUZANNE MASSON, 93 120 LA COURNEUVE
CONSULTATIONS.CITOYENNES@DIPLOMATIE.GOUV.FR - 01 43 17 60 00

REMARQUES PRELIMINAIRES

L'initiative d'une consultation citoyenne sur la Recherche Scientifique et Healthtech en Normandie

A l'approche des élections européennes de 2019, l'Europe représente un acteur essentiel au territoire normand pour entre autres le développement économique, la recherche et développement, et le volet scientifique. Les fonds européens sont, aux côtés des collectivités territoriales, un levier essentiel de l'accompagnement aux entreprises dans la région, et du financement de l'économie de la recherche scientifique.

Organisateur de l'activité

Normandie Welcome

Adresse : 8 place Pierre Bouchard 14000 Caen

N° de téléphone : 06 50 26 82 51

Informations pratiques

La consultation citoyenne sur l'Europe sur la Recherche Scientifique et Healthtech s'est tenue le lundi 9 juillet 2018 de 12h à 14h30 au Pôle de Formation et de Recherche en Santé (PFRS) d'Hérouville-Saint-Clair. Elle a réuni cinquante-huit acteurs, issus à la fois du monde universitaire et de la recherche scientifique, des instituts de formation en santé, des réseaux associatifs, des structures de développement économique et startup et des collectivités territoriales, mais également des citoyens normands engagés souhaitant exprimer leur vision de l'Europe et de son fonctionnement dans le domaine de la recherche scientifique. Animée conjointement par Mme Astrid Froidure Le Petit, présidente de Normandie Welcome, et Mr Pierre-Jérôme Hénin, chargé pour la communication sur les consultations citoyennes sur l'Europe, la consultation a permis d'aborder cinq thématiques majeures pour la recherche scientifique et healthtech :

- La recherche scientifique et les investissements structurels ;
- Le développement des entreprises et startups ;
- La mobilité européenne et la formation ;
- Les fonds européens et la gestion des projets ;
- La communication.

Organisée par l'association Normandie Welcome, en partenariat avec le Campus Scientifique de Caen-Normandie, cette rencontre a été précédée d'une présentation de l'excellence de la recherche scientifique en Normandie, et notamment sur la recherche scientifique nucléaire et biomédicale.

Nos remerciements à Mr Professeur Emmanuel Touzé, Doyen du Pôle de Formation et de Recherche en Santé, Mr Dominique Goutte, Vice-Président délégué au développement économique, à la recherche et à l'enseignement supérieur de Caen-la-Mer, Mr Benoît Haelewyn, Directeur général du GIP Cyceron, Mr Navin

Alahari, Directeur du Ganil, Professeur Jacques Balosso, responsable scientifique du centre France Hadron et Mme H el ene Marlot, charg ee de mission Coop eration europ eenne   la direction Europe et International de la R egion Normandie pour leur accueil et participation. Ces pr esentations ont  t  suivies de d ebats avec les participants   la consultation citoyenne. En compl ement de ces  changes, il a  t  demand  aux participants d'enrichir les conclusions de la consultation par  crit sur des post-it. La consigne  tait de relever les succ s de la construction europ eenne sur le th eme de la recherche scientifique et healthtech, les probl emes soulev s, ainsi que les am liorations possibles.

QUESTIONS / ATTENTES / PROBLEMES SOULEVES

Débats

THEME 1 – RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INVESTISSEMENTS STRUCTURELS

La présentation de Mr Benoît Haelewyn, Directeur Général du GIP Cyceron, a rappelé l'importance du soutien européen en termes d'investissements lourds pour le développement de centres de recherche tel que le Cyceron. Le volume d'investissements drainés par l'Europe à destination de ces centres est conséquent ; à titre d'exemple, l'Europe à travers le FEDER représente près de 50% des investissements du Cyceron en immobilier et équipements. Ces fonds permettent de développer nombre de projets via des investissements dans l'immobilier lié aux centres de recherche et le renouvellement des équipements, et facilitent les interactions européennes.

Néanmoins, la consultation citoyenne a permis de révéler une incompatibilité dans les faits des investissements structurels européens avec des projets d'origine privée. Cet état de fait porte préjudice au travail des chercheurs et représente une réelle difficulté au quotidien dans les travaux de recherche.

En effet, les fonds FEDER sont absolument nécessaires au développement de nouveaux projets et de nouvelles structures de recherche, mais ils ne peuvent cependant être utilisés dans le cadre de prestations de service avec les entreprises. Or, la tendance impulsée par le gouvernement est à l'amplification des partenariats public/privé, c'est donc tout un pan de la recherche qui se trouve pénalisé et privé d'investissements européens.

La question du financement de la recherche fondamentale face celui de la recherche appliquée a démontré l'importance de l'Europe. L'intérêt local étant à l'investissement dans la recherche appliquée économiquement intéressante, l'Europe doit jouer un rôle particulier dans les investissements de recherche fondamentale, en amont de la recherche appliquée financée par des investissements privés.

Or, les investissements pour la recherche fondamentale en Europe diminuent, alors même que la recherche fondamentale constitue l'unique base de départ pour la recherche appliquée.

THEME 2 – ENTREPRISES ET STARTUPS

La relation entre développement économique et Europe a ensuite été abordée via le prisme des startups et de leur financement. Il a d'abord été rappelé la relation mutuellement profitable entre startups et Europe, puisque l'appui des fonds européens à la création de startups représente une réelle aide au développement économique. Cependant, deux limites sont apparues lors des débats.

D'abord, l'accompagnement financier, européen notamment, a été dénoncé comme pouvant être pénalisant pour les startups dans la mesure où il ne favorise pas l'autonomisation de ces structures : ces dernières

subsistent grâce à des fonds locaux ou européens, en d'autres termes grâce à des aides dénoncées comme « artificielles » qui ne peuvent être viables à terme.

Ensuite, les participants ont insisté sur la faiblesse des interactions entre startups au niveau européen qui pénalise l'échange des savoirs, des savoir-faire, des connaissances et des fonds. Le déploiement à l'international a été identifié comme le véritable défi pour les startups, et notamment pour celles reliées à une activité scientifique ou de recherche. Ce déploiement revêt une importance particulière car de nombreuses startups sont créées lors des échanges universitaires du programme Erasmus+.

Il est attendu de l'Europe qu'elle accompagne ces projets en apportant un soutien spécifique sur la partie économique des projets d'étudiants-chercheurs scientifiques souvent en difficulté pour développer la partie commerciale.

THEME 3 – MOBILITE EUROPEENNE ET FORMATION

Les programmes d'échange universitaire Erasmus+ pour les étudiants ont été souvent cités comme un exemple de réussite des réalisations de l'Europe. Au contraire, il a été fait mention d'une mobilité insuffisante d'autres acteurs, notamment celle des entrepreneurs, des enseignants et des élus.

Les professionnels de santé et le directeur adjoint du Pôle de Formation et de Recherche en Santé (PFRS) ont également déploré des difficultés pour les étudiants en recherche et santé à faire valoir des équivalences entre les structures académiques d'origine et celles d'accueil à l'étranger.

Les élus locaux présents ont aussi souligné leur méconnaissance du fonctionnement européen alors qu'ils ont la responsabilité de projets concernés par l'Europe. Antérieurement une formation spécifique Europe existait pour les nouveaux élus portée par la région Normandie. Elle a disparu et l'intérêt d'une telle formation est souligné, formation qui puisse être accessible et disponible au niveau national et non uniquement à la discrétion de choix régionaux.

THEME 4 – FONDS EUROPEENS ET GESTION DES PROJETS

Les difficultés identifiées par les porteurs de projets s'articulent principalement autour d'une lourdeur administrative et bureaucratique dénoncée comme pénalisante.

La pression administrative qui pèse sur le personnel de recherche pénalise leurs projets et activités scientifiques tout en exigeant une polyvalence et des compétences nouvelles.

Cette perte de temps considérable pour les chercheurs s'associe à une perte d'énergie toute aussi importante renouvelée aux différents stades des projets soutenus par l'Europe.

D'abord, la réponse aux appels d'offre européens demande une charge administrative de travail qui s'étale parfois sur plusieurs années, et nécessite un fort engagement personnel de la part des chercheurs. Pourtant, les taux de réussite demeurent très faibles.

Ensuite, concernant la traçabilité des investissements européens, il a été souligné que l'exigence de justification du bon emploi des fonds finalement alloués perdure tout au long du projet. Néanmoins, il a été rappelé que les procédures de contrôle sont nécessaires notamment au regard des scandales régulièrement médiatisés.

De plus il est rappelé que les opérations de contrôle ne sont pas uniquement du ressort des institutions européennes et qu'elles émanent aussi des autorités nationales en entraînant la multiplication des justificatifs.

Enfin, la lourdeur administrative dénoncée lors des débats repose aussi en grande partie sur la superposition des couches réglementaires européennes et nationales, et sur leur mauvaise articulation.

THEME 5 – COMMUNICATION

L'initiative d'organiser des consultations citoyennes sur l'Europe répond au constat depuis quelques années d'un sentiment grandissant de déconnexion exprimé par les citoyens vis-à-vis de la construction européenne, et d'une remise en cause de la légitimité des institutions européennes en général.

Ainsi les participants constatent que l'Europe rencontre un problème de représentation à deux niveaux.

D'abord, il est observé que les élus européens à Bruxelles souffrent d'un manque de reconnaissance et/ou de légitimité, peut-être en raison de leur mode d'élection. Plusieurs intervenants ont pointé un défaut de responsabilité des élus européens et locaux concernant la transmission du message européen. En effet, les échanges ont fait état d'un engagement des parlementaires européens à rendre compte de leurs actions encore trop faible. Ce manque de communication se nourrit d'un engagement européen de la classe politique française encore trop faible et d'une méconnaissance des élus locaux du fonctionnement européen.

Il a été souligné durant les échanges que les bénéficiaires ignorent encore trop souvent le rôle de l'Europe dans le financement des projets, aides ou programmes dont ils profitent, en raison d'un manque d'information sur les différentes formes que peut prendre l'action européenne.

L'absence de « ressources humaines » (hors parlementaires) capables de porter la parole européenne au quotidien, sur le terrain, auprès des citoyens, interroge sur l'identification du rôle de l'Europe. Elle nuit à l'image de l'Europe tout en participant au phénomène de désincarnation soulevé lors de la consultation citoyenne.

Enfin, l'implication financière européenne sur certains projets est parfois passée sous silence par les élus tout en souffrant trop souvent d'un manque de publicité et de communication. Il est aussi dénoncé que cette situation se double parfois d'une appropriation par les élus locaux de la réussite de certains projets de recherche qui auraient été impossibles à mener sans fonds européens.

De surcroît, cette désinformation que subit l'Europe repose aussi sur un discrédit médiatisé et injustifié par certains élus, entreprises et organisations qui rendent responsables les réglementations européennes de toutes leurs difficultés ou décisions impopulaires.

Post-it (27 déposés)

LES SUCCES DE L'EUROPE (5 POST-IT)

- Démarche très positive
- L'Europe existe et fédère, l'Europe est visible, elle stimule la coopération et la collaboration européenne
- Importance des fonds européens dans l'immobilier lié à la recherche, les infrastructures et équipements lourds de recherche, les programmes de recherches
- Programmes d'échanges pour étudiants (facilité de la mobilité en Europe)
- L'Europe c'est l'esprit d'altruisme : recherche, santé

LES DEFAUTS DES INITIATIVES EUROPEENNES (9 POST-IT)

- Difficultés entre l'Europe et les institutions de recherche
- Entreprises : peur de se lancer, en raison des pourcentages de réussite
- Pas de correspondance sur les formations en santé, l'étudiant doit redoubler s'il part à l'étranger
- Manque de pédagogie européenne
- Manque d'interlocuteurs pour aider au montage de dossiers européens, notamment EPST et à la région
- Justifications lourdes
- Superposition des couches administratives, vérification plusieurs fois
- Lourdeur bureaucratique garantissant la destination des fonds
- Lourdeur consubstantielle d'une organisation internationale ?
- Problème d'utilisation des fonds : comptabilité avec les entreprises
- Taux de réussite projet européen trop faible : énergie perdue
- « Multi-tutelle » : il faut citer l'Europe (pour les financements), mais aussi Cyceron, les partenaires, ...
- Efficacité-temps des chercheurs dans le montage des dossiers : taux de pression trop important
- L'Europe perçue comme lointaine
- Passage sous silence de l'Europe
- Absence de ressources humaines pour faire la communication sur l'Europe
- En milieu associatif, on rajoute à la lourdeur administrative des dossiers européens des délais de paiement pénalisants, alors que les engagements sont faits (jusqu'à plus de deux ans)

LES PROPOSITIONS (13 POST-IT)

- Renforcer le rôle de soutien à la recherche fondamentale en profitant en particulier des programmations sur sept ans
- Développer les aides à la création de réseaux de collaboration scientifique
- Création d'un dispositif d'accélération pour startup en Europe (comme le French Tech ticket)
- Encourager et favoriser la participation de petites entreprises aux projets de recherche financés par l'Europe
- Création d'un indice européen boursier à l'instar du Next40 pour les startups

- Une continuité de l'Erasmus+ étudiant vers un Erasmus startups, sachant que beaucoup de startups sont initiées lors des études
- L'ouverture à l'international doit être démystifiée pour permettre une ouverture à l'interaction
- Quid du programme Interreg – Channel Manche ?
- Il faut donner la culture de l'Europe le plus tôt possible : dès le lycée et le premier cycle des études supérieures
- Faciliter l'accueil des étudiants et chercheurs non-européens dans nos établissements de recherche
- Simplifier les procédures de financement
- Améliorer l'aide au montage de dossiers européens
- Réduire les procédures de justifications des dépenses
- Les députés européens doivent être plus présents qu'à l'heure actuelle
- Rencontre sur le terrain des élus européens
- Création d'un label européen associatif et/ou d'un droit européen associatif

PISTES DE PROPOSITIONS FORMULEES

THEME 1 – RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INVESTISSEMENTS STRUCTURELS

- **Un renforcement du rôle de soutien à la recherche fondamentale de l'Europe** : le constat d'une sous-estimation de l'importance des investissements en recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée a été appuyé par plusieurs scientifiques. Le rôle de la recherche fondamentale est capital pour construire la recherche scientifique du futur. Il a été demandé que ces investissements soient revalorisés dans les plans européens à venir, et notamment dans les programmations européennes sur sept ans.
- **Un travail sur les équivalences dans les études de santé** : une harmonisation des formations et études de santé entre les différents pays européens permettrait une mobilité accrue des étudiants ainsi qu'un échange plus important des savoirs et des pratiques en Europe.

THEME 2 – ENTREPRISES ET STARTUPS

- **Un dispositif d'accélération pour startups en Europe** : à l'instar du French Tech ticket, il s'agirait d'un programme pour attirer les entrepreneurs en Europe, et dynamiser les échanges de cultures entrepreneuriales au sein de l'espace européen.
- **Une formation d'« accompagnement économique »** : les débats ont établi la nécessité d'informer les étudiants sur la possibilité d'être soutenu et aidé par des fonds européens sur la partie économique de leur projet. De plus, une formation soutenue par l'Europe a été proposée pour aider les chercheurs et les étudiants dans la recherche scientifique ou la santé à développer le pan économique de leurs projets.

THEME 3 – MOBILITE EUROPEENNE ET FORMATION

- **Une généralisation du système Erasmus / mobilité européenne** : les débats ont mis en avant le besoin d'étendre les succès des programmes d'échange universitaire Erasmus à d'autres domaines, en créant des structures d'encadrement similaires à celles existant déjà dans le champ académique :
 - **Un Erasmus des enseignants et des chercheurs**, voire une intégration obligatoire dans leur cursus ;
 - **Un Erasmus des startups** : il a été proposé de créer un programme « Erasmus des startups », à l'instar du programme universitaire Erasmus+, dans l'optique de promouvoir la communication et l'échange des savoirs, des savoir-faire, des connaissances et des fonds. Cet « Erasmus des startups » gagnerait ainsi également à s'appuyer sur la mise en place d'équipes transeuropéennes qui travailleraient sur un même sujet, avec les mêmes fonds, et dans un même objectif ;
 - **Un Erasmus des élus** : dans la continuité du programme Erasmus+ étudiant, un « Erasmus des élus » reposerait sur une expérience des élus locaux auprès d'un député européen. Les participants à la consultation citoyenne ont souligné l'importance d'un vécu personnel, au-delà de toutes formations académiques ou de connaissances techniques, qui familiariserait les élus avec le fonctionnement

européen et les préparerait à devenir de véritables représentants de l'Europe capables de porter le message européen sur le terrain.

THEME 4 – FONDS EUROPEENS ET GESTION DES PROJETS

•**Une simplification des procédures de financement et de justification des dépenses** : de manière générale, la consultation citoyenne a été l'occasion d'un appel à la souplesse et à la simplification des procédures de demande et de gestion de fonds européens. A cet égard, il a été avancé l'idée d'une proportionnalité dans le contrôle du bon emploi des fonds européens. En d'autres termes, le contrôle européen gagnerait à être adapté en fonction des acteurs en question et de leur taille ; un contrôle plus souple serait suffisant pour des acteurs ou organisations de taille réduite.

•**Une harmonisation des réglementations européenne et nationale** : une meilleure articulation des différentes réglementations est demandée afin de faire coïncider la complexité de la réglementation européenne avec celle des institutions concernées.

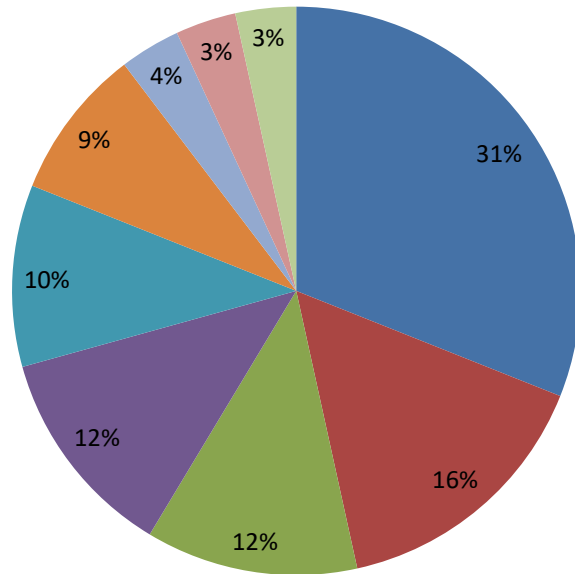
•**Un label européen associatif, voire un droit européen associatif** : la réflexion sur la gestion des fonds européens et l'accompagnement européen de projets de recherche a amené la problématique associative. En effet, alors que l'Europe accompagne dans une logique de projet diverses organisations, et notamment des associations, il n'existe pas pour autant de soutien systématique de l'Europe aux associations. De plus, la question d'un « droit associatif européen » a été soulevée.

THEME 5 – COMMUNICATION

•**Une fonction d'Ambassadeurs de l'Europe** : plusieurs participants ont appelé à une « humanisation » de l'action européenne concrète sur le terrain par le biais d' « Ambassadeurs de l'Europe » afin de permettre une meilleure identification du rôle de l'Europe. Il est souhaité une présence physique sur le terrain, investie de réelles responsabilités européennes, pour parler d'Europe, communiquer sur l'implication européenne et ainsi contrer le phénomène de désincarnation.

ANNEXES

Répartition des participants



■ Chercheurs, scientifiques, universitaires (18)

■ Etudiants (9)

■ Elus (7)

■ Entreprises et startups (7)

■ Spécialistes santé (6)

■ Collectivités territoriales (5)

■ Professions libérales (2)

■ Responsables associatifs (2)

■ Retraités (2)